Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **107 (1981)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz	Sanierung Baldeggersee, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projekt-wettbewerb	Ingenieurbüros und Ingenieurgemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern	31 mars 81 (30 juin 80)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Nouveau Tribunal cantonal, PW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire vaudois avant le 1er janvier 1979	31 mars 81 (31 oct. 80)	
Commune du Grand-Saconnex	Salle communale du Grand-Saconnex, PW	Architectes propriétaires d'un bureau ayant leur domicile privé ou professionnel sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex depuis une date antérieure au 1er janvier 1979	16 avril 81 (21 nov. 80)	
Stadt Winterthur	Künstlerische Gestaltung beim Krankenheim Oberwinterthur	Künstler, die Bürger von Winterthur oder seit mindestens dem 1. Januar 1979 ansässig sind, sowie auswärtige Künstler, die als Aktivmitglieder der Künstlergruppe Winterthur angehören	10 avril 81	
Gemeinde Trimmis GR	Erweiterung der Schulanlage, PW	Alle seit dem 1. Januar 1979 im Kanton Graubünden niedergelassenen (Wohn- und Geschäftssitz) Architekten und solche mit Bürgerrecht im Kreis Fünf Dörfer	1er mai 81	
Stadt Thun	Überbauung Aarefeld-Bahnhofstrasse-Bahnhofplatz in Thun	Architekten und Planungsfachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1980 im Kanton Bern Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind. Studenten sind zugelassen (Siehe Art. 26 Ordnung 152)	15 mai 81	
Commune de Lausanne VD	Hôtel d'Ouchy à Lausanne, PW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire de la commune de Lausanne avant le 1er janvier 1980	29 mai 81 (9 mars 81)	5/81 B 26
Commune d'Auvernier	Salle polyvalente et locaux de protection civile, PW	Architectes ayant pris leur domicile professionnel ou privé dans les communes des districts de Neuchâtel ou de Boudry avant le 1er janvier 1980 et qui y séjournent actuellement	1er juin 81 (31 mars 81)	5/81 B 26
Consorzio Casa per anziani, Sorengo	Casa per anziani, Sorengo, PW	Aperto a chi è iscritto all'albo OTIA ramo architettura ed è domiciliato o ha uno studio di architetto in uno dei comuni consorziati dal primo gennaio 1980	15 juin 81 (16 févr. 81)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Nouvelle affectation de la caserne de Lausanne, PW	Tous les architectes autorisés à exercer dans le canton de Vaud et y ayant leur domicile professionnel depuis le 1er janvier 1979 (obligatoirement en commun avec un ingénieur civil)	15 juin 1981	3/81 B 10
Parrochia di Giubiasco TI	Chiesa sussidiaria, Pedevilla, Giubiasco TI, PW	Membri dell'Ordine degli ingegnieri e architetti del Cantone Ticino (OTIA) ed iscritti al'ordine parte architettura prima del 1° gennaio 1981; professionisti attinenti del Cantone Ticino domiciliati in Svizzera ed aventi i requisiti che permetterebbero la loro iscrizione all'OTIA parte architettura	26 juin 81 (6 mars 81)	
Baudepartement des Kantons Solothurn	Berufsbildungszentrum in Grenchen SO, PW	Alle im Kanton Solothurn heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Fachleute	21 août 81 (13 mars 81)	
Commune de Chardonne	Concours de génie civil pour l'aménagement de l'entrée ouest du village, IW	Ingénieurs civils domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant 1981, titulaires d'un diplôme d'une école polytechnique ou inscrits au Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens	25 sept. 81 (27 mars 81)	5/81 B 26

Nouveaux dans cette liste

Municipalité de la Commune de Vevey	Aménagement quai Perdonnet à Vevey, IW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du Canton de Vaud avant l'ouverture du concours. Les architectes originaires du Canton de Vaud, établis en Suisse et inscrits au REG A et B, sont également admis au concours	14 août 81 (du 27 févr. 81 au 27 mars 81)	6/81 B 30

Carnet des concours

Centre scolaire à Montana-Village

Résultats

Ce concours a vu la participation de 30 projets, tous admis au jugement. L'examen détaillé des projets a incité le jury à relever le niveau relativement bas des propositions des concurrents, bien que le programme du concours n'ait pas offert de difficulté particulière liée à la destination de l'objet.

Dans les deux premiers tours de jugement, appliquant à chaque fois des critères plus exigeants, le jury a éliminé 23 projets. En outre, parmi les 7 concurrents retenus pour le troisième tour, il n'en a retenu que 6 pour l'attribution des prix, le 7e ne répondant pas entièrement au programme; ce dernier est toutefois proposé pour achat.

1er prix: *Fr. 8000.—*, Groupe d'Urbanisme-Architecture, Charles-André Meyer, arch. EPFZ-SIA-FSAI; Pierre Baechler, arch. SIA-FSAI; Roby Jordan, urbaniste FUS, Sion;
2e prix: *Fr. 5000.—*, Hervé Robyr, architecte, Sion;
3e prix: *Fr. 4500.—*, Ed. Furrer et P. Morisod, arch. SIA-FAS, Sion;
4e prix: *Fr. 3500.—*, Jean Cagna et Peter Schlegel, Sion;
5e prix: *Fr. 3000.—*, Michel Zufferey, arch. EPFL-SIA-FSAI, Sierre;
6e prix: *Fr. 2000.—*, Bureau d'architecture André Bornet; collaborateurs: Michel Clivaz, Yves Coppey et Guy Baumgartner;
Achat: *Fr. 4000.—*, John Chabbey, arch. EPF; collaborateur: Michel Voillat, arch. EPF, Ayent.

Composition du jury

MM. Bernard Attinger, architecte cantonal, président; Vincent Mangeat, arch. EPFL-SIA, Nyon; Arnold Meichtry, arch. ETS, Genève; Jean-Louis Rey, président de la commission scolaire; Jérémie Robyr, président de la Commune. Suppléant: M. Jean-Pierre Braune, arch. ETS, Sion.

Experts: MM. Hubert Constantin, chef du Service du feu et de la protection civile, Sion; Paul Curdy, inpsecteur cantonal de la gymnastique, Sion; et Anselme Pannatier, chef du Service de l'enseignement primaire, Sion (remplacé par son adjoint, M. R. Besse).

Aménagement du quai Perdonnet à Vevey

Ouverture

La Municipalité de la commune de Vevey ouvre un concours d'architecture sous forme de concours d'idées visant à donner une ligne directrice d'aménagement du quai Perdonnet, en relation avec les constructions environnantes.

Le périmètre d'étude est limité à l'ouest par la Grand-Place, à l'est par le carrefour d'Entre-deux-Villes, au nord par l'axe de la rue du Lac et de la rue d'Italie, au sud par le lac.

Conditions de participation

Ce concours est public, ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant l'ouverture du concours. Les architectes originaires du canton de Vaud, établis en Suisse et inscrits au Reg. A et B, sont également admis au concours.

Les architectes désirant participer au concours peuvent prendre connaissance du règlement et programme, et s'inscrire en se procurant les documents contre un dépôt de 200 francs en s'adressant jusqu'au vendredi 27 mars 1981, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. à la *Direction des travaux, rue du Simplon 24, 1800 Vevey.*

Délai de remise des documents: *vendredi 14 août 1981 à 17 h.*

Prix

Une somme de 90 000 francs est mise à la disposition du jury pour l'attribution de 5 à 7 prix et un montant de 20 000 francs pour des achats éventuels.

UIA

Programme UIA: Participation-Souscription

Pour permettre aux architectes, urbanistes, sociétés commerciales et professionnelles, associations professionnelles, etc. qui le désirent de participer à l'activité de l'UIA ou de manifester leur intérêt pour les problèmes dont elle s'occupe, l'UIA (Union internationale des architectes) a créé un programme UIA dénommé *Participation-Souscription.* Ceux qui y adhéreront bénéficieront des avantages suivants:

Information

Le participant-souscripteur recevra le Bulletin mensuel UIA qui donne des informations détaillées sur les activités de l'UIA, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales. L'annonce des réunions, des programmes de travail, des recherches et des publications tant de l'UIA que des organisations parallèles ou de même nature y figure également.

Le participant-souscripteur aura en outre accès aux publications exceptionnelles de l'UIA.

Catégories et taux de souscription

Catégorie	Ayant droit	Souscription annuelle
Participants institutionnels	Organisations nationales et plurinationales reconnues, institutions et associations scientifiques, éducatives et professionnelles traitant ou intéressées par l'architecture	500.— FF
Etablissements professionnels (par ex. bureaux d'études)	Etablissements professionnels d'architecture, d'ingénierie et planification, soucieux de promouvoir les buts et aspirations de l'UIA	500.— FF
Etablissements commerciaux ou industriels (par ex. firmes, banques, etc.)	Etablissements commerciaux ou industriels intéressés par l'architecture et soucieux de promouvoir les buts et aspirations de l'UIA	1000.— FF

Attestation

Il se peut qu'une attestation prouvant que l'individu, la firme ou l'organisation participe aux objectifs et programmes de l'UIA et les soutienne présente un intérêt pour certains. Tous les participants-souscripteurs recevront l'attestation de leur participation. Chaque année, une liste de tous les participants-souscripteurs sera publiée dans le Bulletin de l'UIA et envoyée aux autres organisations internationales, aux gouvernements et agences nationales, et aux autres participants-souscripteurs.

Cette liste pourra être obtenue par toute personne ou organisation sérieuse à la recherche d'informations sur des particuliers ou des organisations ayant des préoccupations internationales et qui soutiennent les activités et les objectifs de l'UIA.

Participation

Le participant-souscripteur recevra non seulement une information sur les activités internationales ayant trait à l'architecture et à l'urbanisme, mais il sera également invité à participer pleinement à ces activités.

La liste des participants-souscripteurs UIA sera une source utile à l'UIA et aux autres organisations concernées pour choisir des hommes ou des firmes qui seront à même de contribuer à des programmes internationaux.

Il pourra s'agir du choix de consultants-experts pour la réalisation de programmes de travail commandés par d'autres organisations, de la sélection de membres de jury, d'interlocuteurs et de conférenciers amenés à intervenir dans des séminaires internationaux, ou plus simplement de participants significatifs pour les travaux de l'un des huit groupes de travail de l'UIA. Pour répondre à ce besoin, tous les nouveaux participants-souscripteurs sont priés de fournir à l'UIA une description de leurs domaines d'intérêt et d'expertise. Par ailleurs, tous les participants-souscripteurs seront invités à participer directement aux congrès, séminaires des groupes de travail et conférences régionales de l'UIA.

Les personnes et organisations qui souhaitent souscrire à ce programme ou obtenir des renseignements plus détaillés à ce sujet peuvent s'adresser à l'*Union internationale des architectes*, 51, rue Raynouard, 75016 Paris, France.

Congrès

Interactions sol-structure

2-4 juin 1981

Dans le cadre du Collège international des sciences de la construction (ITBTP), un séminaire sur ce thème se tiendra à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, du 2 au 4 juin 1981.

Le programme couvrira le sujet depuis la théorie de ces interactions où seront considérés en particulier le calcul et la modélisation, avec une section consacrée à l'emploi de la méthode des éléments finis, jusqu'aux applications qui comprendront l'étude des interactions pour divers types de structures comme les centrales nucléaires, les barrages, les constructions enfouies, etc.

Plusieurs des conférenciers viendront des Universités de Londres et de Swansea (GB).

Pour toute information, s'adresser à *ITBTP-CISCO, 9, rue La Pérouse, 75784 Paris, Cedex 16 (tél. 720.10.20, poste 3103).*

La lexicographie à l'ère de l'électronique

Luxembourg, 7-9 juillet 1981

Principaux objectifs de ce symposium organisé par la Commission des communautés européennes:

1. Evaluer les besoins et examiner les méthodes actuelles permettant de surmonter la barrière linguistique dans une société multilingue avec une